

## Focus : Les cryptomonnaies et le droit de la famille

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

### Public concerné

Notaire et collaborateurs pratiquant le droit patrimonial de la famille (régimes matrimoniaux, successions et libéralités), le droit des personnes vulnérables et la gestion de patrimoine

### Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Appréhender la nature juridique des cryptomonnaies
- Appréhender les conséquences de leur qualification en droit de la famille
- Maîtriser leur transmission à titre gratuit

### Contenu

#### La nature juridique discutée des cryptomonnaies

- Il ne s'agit pas d'une monnaie
- Il s'agit d'un bien fongible et consomptible

#### Les conséquences en droit des sociétés et en droit des biens

- L'apport de cryptomonnaies à une société
- Le démembrément de propriété appliqué aux cryptomonnaies

#### La transmission à titre gratuit de cryptomonnaies

- Par donation et donation-partage
- Par la mort (rôle et intérêt du testament)

#### La gestion des cryptomonnaies

- En cas d'incapacité de l'investisseur
- Pour le compte des héritiers après le décès de l'investisseur (clause de tiers administrateur et mandat à effet posthume)

#### Quelques propos de fiscalité

### Prérequis

Aucun prérequis exigé, il est conseillé d'avoir de bonnes connaissances en droit patrimonial de la famille pour suivre plus confortablement la formation. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION BORDEAUX** : 8 rue Mably 33000 BORDEAUX

Tél. +33 5 56 44 77 76 – Fax : +33 5 56 48 24 97 – Courriel : [bordeaux@inafon.fr](mailto:bordeaux@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

# Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION BORDEAUX** : 8 rue Mably 33000 BORDEAUX

Tél. +33 5 56 44 77 76 – Fax : +33 5 56 48 24 97 – Courriel : [bordeaux@inafon.fr](mailto:bordeaux@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

